



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 Octobre 2022.

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Demande de financement de matériel reconditionné nécessaire aux actions de médiation numérique

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Demande de financement de matériel reconditionné nécessaire aux actions de médiation numérique

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu l'AMI « Outiller la médiation numérique » publié par l'ANCT ;

Considérant la nécessité de s'équiper de matériel numérique pour faciliter les accompagnements numériques réalisés par le conseiller numérique France services recruté en septembre 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet d'acquisition de matériel numérique reconditionné pour faciliter les accompagnements numériques réalisés sur le territoire par le conseiller numérique ;
- La demande de financement auprès de l'ANCT et le plan de financement du projet d'acquisition de matériel numérique comme suit :
 - o **Dépenses** 3648.60 € HT
 - o **Recettes**
 - Etat : 80 % soit 2918.88 €
 - CAB (autofinancement) : 20 % soit 729.72 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à cette demande de financement ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3NUM, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO